

BPJEPS ASEC

Animateur, mention Animation socio-éducative ou culturelle

Réussir sa VAE

Livret 1, Livret 2 et entretien avec le jury : la méthode complète.

Sommaire

Comment utiliser ce guide	6
Ce qui a changé : l'essentiel en une page	8
Chapitre 1 – Le cadre de la VAE BPJEPS ASEC	10
1.1 Le BPJEPS ASEC en bref	10
1.2 BAFA, BAFD, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS : situer le bon diplôme	12
1.3 De cinq mentions à une seule : la transition avec l'ancien BPJEPS	14
1.4 La réforme de la VAE : ce qui a changé pour vous	15
1.5 Où déposer : France VAE ou DRAJES ?	16
1.6 Les étapes du parcours, de l'information au jury	17
1.7 Qui fait quoi ?	18
1.8 Financement, temps et organisation	19
1.9 Ce que la VAE évalue réellement	20
1.10 Les questions que se posent souvent les candidats	21
Chapitre 2 – Le référentiel décodé, bloc par bloc	22
2.1 Comment lire ce référentiel	22
2.2 BC01 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation	24
2.3 BC02 – Valoriser les activités et les projets d'une structure	28
2.4 BC03 – Concevoir, conduire et évaluer des séquences et des séances	31
2.5 BC04 – Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis	35
2.6 Trois fils rouges qui traversent tout le référentiel	38
2.7 Vos anciennes UC, vos autres diplômes et les dispenses	38
2.8 Niveau 4 : animateur responsable, pas directeur	39
2.9 Cartographier son expérience	40
Chapitre 3 – Le Livret 1 : réussir le dossier de faisabilité	42
3.1 Ce que le certificateur vérifie	42
3.2 Sur France VAE ou sur formulaire : ce qui change	43
3.3 Choisir les expériences qui comptent	43
3.4 Décrire ses activités avec précision	44
3.5 Rassembler les justificatifs	46
3.6 Les erreurs qui fragilisent la recevabilité	46
3.7 Viser le diplôme entier ou des blocs ?	47
3.8 Le jour où la décision arrive	47
3.9 Exemple complet de dossier de faisabilité commenté	47
Chapitre 4 – Le Livret 2 : rédiger un dossier de validation solide	51
4.1 Ce que le dossier doit démontrer	51
4.2 Choisir ses situations	52
4.3 Couvrir le référentiel : le tableau situations x blocs	53
4.4 Structurer une situation	53
4.5 Rendre visibles une séquence et une séance	54
4.6 Montrer deux actions de valorisation	55
4.7 Passer de la description à l'analyse	56
4.8 Présenter son parcours et sa structure	58
4.9 Le « je », le « nous » et la juste mesure	58

4.10 Anonymat, droit à l'image et données personnelles	59
4.11 Le style	59
4.12 Relire son dossier comme un jury	60
4.13 Dix erreurs fréquentes et leur correction	60
Chapitre 5 – Situations rédigées et commentées	61
5.1 Situation A – Un séjour co-construit avec des jeunes	62
5.2 Situation B – Deux publics, deux actions de valorisation	64
5.3 Situation C – Huit séances de récit de vie en EHPAD	66
5.4 Situation D – La cinquième séance de l'atelier chanson	68
5.5 Situation E – Le temps calme des 4-5 ans	70
5.6 Situation F – Après un incident sur un groupe de messagerie	72
5.7 Situation G – La chambre des garçons	74
5.8 Situation H – Le jardin et la nouvelle collègue	76
5.9 Situation I – Choisir ensemble ses sorties	78
5.10 Ce que ces situations ont en commun	79
Chapitre 6 – Connaissances et posture professionnelles	80
6.1 Le cadre des accueils collectifs de mineurs	80
6.2 La sécurité au quotidien	82
6.3 L'inclusion des personnes en situation de handicap	82
6.4 L'éducation populaire : des repères pour en parler	83
6.5 Compétences psychosociales et enjeux de société	83
6.6 La protection de l'enfance et les situations préoccupantes	84
6.7 Partenaires, politiques publiques, écologie et numérique	85
6.8 La posture attendue	85
Chapitre 7 – L'entretien avec le jury	87
7.1 Ce que vous savez, ce que vous ne savez pas	87
7.2 Préparer sa présentation	87
7.3 Les types de questions	88
7.4 Soixante questions pour s'entraîner, classées par bloc	88
7.5 Dix réponses commentées	91
7.6 Les questions déstabilisantes	95
7.7 La peur de l'oral	96
7.8 Organiser un entretien blanc	96
7.9 Le jour J	96
7.10 Après le jury : les trois décisions possibles	97
Chapitre 8 – Plan de travail et outils	98
8.1 Avant de démarrer le plan	98
8.2 Le plan sur douze semaines	98
8.3 Préparer le jury : les quatre dernières semaines	99
8.4 Check-list avant le dépôt du dossier de faisabilité	100
8.5 Check-list avant l'envoi du dossier de validation	100
8.6 Check-list avant le jury	101
Annexe 1 – Grilles d'auto-évaluation par bloc	102
Annexe 2 – Blocs, épreuves et preuves attendues	106

Comment utiliser ce guide

Vous accueillez des enfants à 7 h 30 avant l'école, vous gérez le retour de cantine, vous préparez le programme des vacances d'avril. Vous animez peut-être le local jeunes d'un centre social, un atelier théâtre en MJC, des après-midi jeux dans une ludothèque ou des ateliers mémoire en EHPAD. Vous avez votre BAFA depuis longtemps, parfois votre BAFD, et des années de terrain. Le BPJEPS spécialité animateur, mention animation socio-éducative ou culturelle (on dit «BPJEPS ASEC») peut reconnaître ce que vous savez faire. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est la voie prévue pour cela.

Ce guide s'adresse d'abord à quatre profils :

- les animateurs d'accueil de loisirs et de périscolaire, qui veulent sortir des contrats courts ou passer le concours d'animateur territorial ;
- les animateurs jeunesse, de centre social, de MJC ou de maison de quartier, qui conduisent déjà des projets ;
- les animateurs du secteur culturel ou ludique, et ceux qui animent auprès de personnes âgées ou d'adultes en situation de handicap ;
- les anciens candidats à un BPJEPS «Loisirs tous publics» (LTP) ou «Animation sociale» qui n'ont pas terminé leur parcours et se demandent ce que vaut encore ce qu'ils ont commencé.

Il ne s'adresse pas à ceux qui coordonnent déjà plusieurs équipes, gèrent un budget de service et pilotent des partenariats : le DEJEPS, diplôme de niveau 5, est fait pour eux, et un autre guide de la collection lui est consacré. Il ne remplace pas non plus le BAFD ou le certificat complémentaire de direction si votre objectif est de diriger un accueil collectif de mineurs (ACM) : le chapitre 1 explique pourquoi.

Comment lire ce livre selon l'endroit où vous en êtes

Vous hésitez encore. Lisez le chapitre 1 en entier, puis la section 2.1 et les grilles d'auto-évaluation de l'annexe 1. En une soirée, vous saurez si le BPJEPS ASEC est le bon diplôme, où déposer votre demande et ce qui vous manque.

Votre dossier de faisabilité (l'ancien « Livret 1 ») n'est pas encore déposé. Lisez le chapitre 3. Il contient un exemple complet commenté.

CHAPITRE 1

Le cadre de la VAE BPJEPS ASEC

Avant d’écrire la première ligne de votre dossier, vous devez savoir ce que vous visez, selon quel texte, où déposer et qui décide. Ce chapitre pose ces repères. Il vous évitera les trois erreurs qui coûtent le plus cher aux animateurs : viser le mauvais niveau de diplôme, travailler avec les intitulés des anciennes UC, et déposer au mauvais guichet.

1.1 Le BPJEPS ASEC en bref

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport (BPJEPS) est un diplôme d’État du ministère chargé des sports et de la jeunesse. Il est régi par le décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 et par les articles du code du sport qui le concernent. Chaque spécialité et chaque mention a son arrêté. Pour vous, c’est l’arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animation socio-éducative ou culturelle » du BPJEPS spécialité « animateur », publié au Journal officiel du 29 novembre 2024 et modifié par l’arrêté du 30 janvier 2025.

Repère	Ce qu’il faut savoir
Intitulé	BPJEPS spécialité Animateur, mention Animation socio-éducative ou culturelle
Niveau	4 (niveau bac)
Fiche RNCP	RNCP39926 (active), remplace RNCP28557
Certificateur	Ministère chargé des sports et de la jeunesse
Délivrance	Recteur de région académique
Organisation	4 blocs de compétences
Interlocuteurs VAE	France VAE et DRAJES de votre région académique

La fiche RNCP indique un début des parcours certifiants au 30 novembre 2024 et une échéance de l’enregistrement au 29 novembre 2029 : le référentiel que vous travaillez est celui sur lequel vous serez jugé, même si votre jury tombe fin 2027.

Le métier décrit par la fiche

La fiche RNCP39926 décrit un animateur qui exerce **en autonomie**, avec un ou plusieurs supports techniques, dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est **responsable de son action** au plan pédagogique, technique et organisationnel, et il assure la sécurité des tiers et des publics. Son action éducative s'inscrit dans le projet de la structure. Il encadre tout type de public, dans tous les lieux. Il doit pouvoir proposer et concevoir des projets à partir de constats sur les publics et des financements mobilisables. Il travaille avec d'autres professionnels, des volontaires et des personnes engagées.

Tout ce que le jury attend est là.

Les emplois et les lieux

La fiche cite un emploi type, «animateur», et deux codes ROME: G1203 (animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents) et G1202 (animation d'activités culturelles ou ludiques). Les employeurs principaux sont les associations et la fonction publique territoriale, puis les établissements publics. Sur le terrain, le BPJEPS ASEC concerne :

- les accueils de loisirs et les accueils périscolaires, municipaux ou associatifs ;
- les accueils jeunes, espaces jeunesse et points information jeunesse ;
- les centres sociaux et espaces de vie sociale, où l'animateur travaille avec les familles et les habitants ;
- les MJC, maisons de quartier, foyers ruraux ;
- les ludothèques, médiathèques et associations culturelles ;
- les séjours de vacances et mini-camps ;
- les EHPAD, résidences autonomie, foyers et structures médico-sociales, où l'on retrouve beaucoup d'anciens candidats à la mention Animation sociale.

La fiche précise que le BPJEPS animateur répond aux exigences des fonctions d'animation en séjours de vacances et en accueils de loisirs fixées par le code de l'action sociale et des familles. Autrement dit, il vous qualifie pour animer en accueil collectif de mineurs, au même titre que le BAFA.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT · 114 PAGES DANS LA VERSION COMPLÈTE

Vous avez aimé ces pages ? Choisissez votre formule.

Réussir sa VAE : BPJEPS ASEC – Animateur, mention Animation socio-éducative ou culturelle. Paiement sécurisé, PDF envoyé par e-mail juste après l'achat.

LE PLUS COMPLET

Guide BPJEPS ASEC + guide de l'oral

Livret 1, Livret 2, jury, puis la préparation de l'entretien

24,90 € au lieu de 29,80 € séparément



Guide BPJEPS ASEC seul

Livret 1, Livret 2 et jury, bloc par bloc

14,90 €



Relecture de votre Livret 2

Corrections et conseils sur votre dossier

dès 49 €



Touchez une formule pour l'ouvrir sur reussirmavae.fr · Toutes les formules : reussirmavae.fr/vae-par-diplome